

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2007029

Signataire : CK

OBJET :Attribution d'une subvention complémentaire à l'association "Cinéma le Studio"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE :

Article unique : décide l'attribution d'une subvention complémentaire de 5 700 euros à l'association « Cinéma le Studio ». La dépense sera imputée dans le budget communla à l'article 6574 – 314 (705 – 6574 – 314).

Le Maire,